

DEVENIR ENSEIGNANT

Date d'impression : 09.09.19

Page: <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid142150/former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-21e-siecle.html>

FORMER AUX MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION AU 21E SIÈCLE



Dès la rentrée scolaire 2019, le nouveau référentiel de formation intitulé "Former l'enseignant du XXIe siècle" des futurs professeurs des premier et second degrés et CPE sera mis en œuvre. Il définit le contenu de la formation délivrée au sein des INSPE (instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation). Si le futur enseignant ou personnel d'éducation doit être conscient du niveau élevé de responsabilité qu'il aura à assumer quotidiennement, il doit d'abord être formé à l'exercer pleinement. Ce référentiel de formation précise les objectifs, axes de formation, les compétences travaillées, le niveau de maîtrise des attendus en fin de master MEEF.

EN RÉSUMÉ

- Une formation plus homogène et plus efficace sur l'ensemble du territoire au sein de l'INSPE
- Une ouverture à l'international renforcée
- L'affirmation d'un continuum de formation
- Le renforcement de la part du temps de formation assurée par des praticiens

Une formation homogène dans toutes les académies au sein des INSPE

La réforme de la formation initiale repose sur 3 principes :

- le caractère universitaire de la formation ;
- la masterisation ;
- l'alternance, durant l'année de stage, de la formation universitaire et de l'exercice en responsabilité.

La formation en master MEEF :

- s'insère dans un **continuum de formation** prévoyant, en amont du master, une préprofessionnalisation au sein du cycle licence, et, après la titularisation, des dispositifs de formation durant les trois premières années d'exercice.
- **renforce l'interaction entre la formation théorique et l'exercice en responsabilité par les fonctionnaires stagiaires.** Cela implique qu'au moins un tiers du temps de formation soit assuré par des praticiens, professeurs exerçant en parallèle devant des classes du degré d'intervention du stagiaire.
- comporte de nombreux éléments communs. **Un référentiel de formation précise les objectifs, axes et attendus de la formation initiale.**

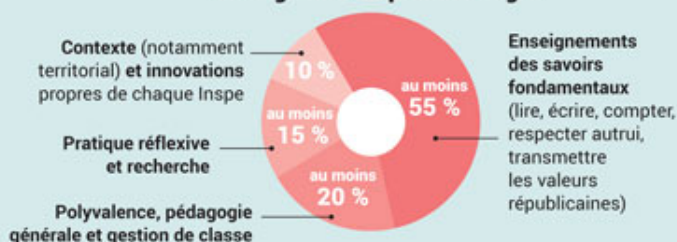
Une formation initiale plus homogène et plus efficace sur l'ensemble du territoire

➤ Les Espe deviennent les **Inspe** (Institut nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation)

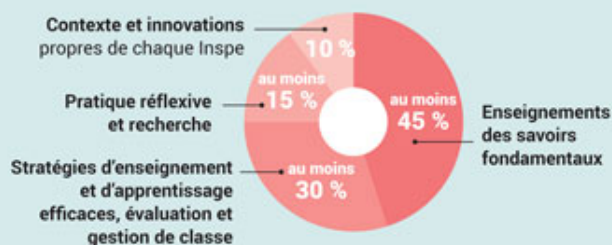
Un nombre identique d'heures de formation en master MEEF et un parcours renforcés autour des savoirs fondamentaux

800 h
d'enseignement
et d'encadrement
pédagogique hors
stage sur 2 ans

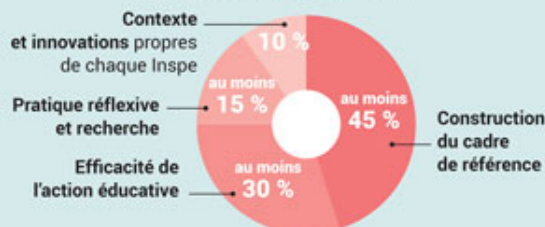
Temps de formation pour les futurs enseignants du premier degré



Temps de formation pour les futurs enseignants du second degré



Temps de formation pour les futurs CPE



STAGES
pour les futurs
enseignants et
pour les futurs CPE

En première année de master

Stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire de quatre à six semaines

En seconde année de master

Stage en responsabilité à mi-temps

Des cours dispensés par des professeurs du premier et second degrés

1/3 de la formation assuré par des professeurs exerçant en parallèle

Une plus grande ouverture à l'international



Un certificat d'aptitude à l'enseignement français à l'étranger pourra désormais être délivré par les Inspe.

Organisation des formations de master MEEF par métiers

L'organisation des formations est définie à partir des compétences fixées par le référentiel métier (arrêté du 1er juillet 2013), respectivement pour les mentions de master MEEF Professeur des écoles, Professeur des lycées et collèges et Encadrement éducatif :

- Les compétences travaillées ;
- La ventilation du temps global de formation ;
- Les objectifs de formation ;
- Les axes de la formation (en ESPE et sur les lieux de stage) ;
- **Les compétences attendues en fin de formation initiale à l'entrée dans le métier exprimées en niveaux de maîtrise sur une échelle de 0 à 4** : celle-ci permet aux formateurs de prendre en compte la diversité des profils des formés et de disposer d'un outil objectivant et harmonisant les pratiques d'accompagnement et d'évaluation des fonctionnaires stagiaires et des étudiants bénéficiant de parcours adaptés ;
- **La formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus.**

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

La formation continue des fonctionnaires titulaires, notamment dans les premières années d'exercice, vise à améliorer le niveau de formation initiale ainsi évalué.

REFERENTIEL DE FORMATION

Le nouveau référentiel de formation, intitulé "Former l'enseignant du XXIe siècle", des futurs professeurs des premier et second degrés et CPE, donne un cadre commun à la formation des futurs professeurs dans le cadre des masters MEEF comme des parcours adaptés, et permet de donner une formation homogène au niveau national.

[TELECHARGEZ LE CADRE GENERAL DU REFERENTIEL](#)

DEVENIR PROFESSEUR DES ECOLES

Expert dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur transmission comme celle de la construction des savoirs par les élèves, le professeur s'est approprié l'épistémologie, les contenus, concepts et démarches de sa (ses) discipline(s) ou spécialité(s).

[EN SAVOIR PLUS SUR LE REFERENTIEL DE FORMATION](#)

DEVENIR PROFESSEUR DE COLLEGE ET LYCÉE

Expert dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur transmission comme celle de la construction des savoirs par les élèves, le professeur s'est approprié l'épistémologie, les contenus, concepts et démarches de sa (ses) discipline(s) ou spécialité(s).

[EN SAVOIR PLUS SUR LE REFERENTIEL DE FORMATION](#)

DEVENIR CPE

Animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves, le CPE organise les conditions de vie dans l'établissement, leur sécurité et la qualité de l'organisation matérielle, la gestion du temps et la circulation de l'information.

EN SAVOIR PLUS SUR LE REFERENTIEL DE FORMATION

Modalités de la formation universitaire professionnalisante orientée vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation

Principes de la formation en master MEEF

Les étudiants se préparant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation sont à considérer comme des professionnels en devenir dès leur entrée dans le cursus.

La formation en master MEEF présente trois caractéristiques:

- c'est une formation d'adultes ;
- c'est une formation universitaire professionnalisante ;
- c'est une formation aux métiers - enseignement, éducation, formation – de la pédagogie auprès d'élèves ou d'apprenants.

Synergie des différentes équipes impliquées

L'implication coordonnée de professionnels relevant de l'université, de l'ESPE, du monde scolaire et de leurs partenaires, est le levier qui garantit le continuum entre la recherche, la formation et l'éducation, notamment lors de l'alternance intégrative en M2.

Elle favorise l'articulation simultanée – dans le co-enseignement – ou séquentielle entre les bancs de l'ESPE et les berceaux de stage où les étudiants et les fonctionnaires stagiaires apprennent "en situation de travail".

Elle permet l'intégration de savoirs théoriques utiles pour la conception, l'expérimentation, l'analyse et l'évaluation d'activités professionnelles efficaces, orientées vers la réussite des apprentissages des élèves.

Elle réunit les publics en formation en faisant varier le critère de leur regroupement, fondé tantôt sur l'unité, tantôt sur la diversité (de mention, de discipline, de catégorie, de niveau, de profil).

Situations et modalités de formation

La formation convoque un large répertoire de modalités de formation, individuelles et collectives, tirant parti des avancées de la formation d'adultes, de la pédagogie universitaire, des méthodes de recherche appliquée, de la pédagogie de l'alternance, de la didactique professionnelle et de méthodes pédagogiques ancrées dans le monde scolaire.

De manière progressive et sécurisée, elle privilégie la conception, l'expérimentation et l'évaluation d'activités professionnelles au service des apprentissages et de la réussite de tous les élèves :

- présentation, expérimentation, analyse et évaluation d'une diversité de méthodes pédagogiques, concrètes et opérationnelles au regard des objectifs visés et des résultats obtenus ;
- diversité des expériences d'observation et de pratique accompagnée vécues par les étudiants dans différents contextes et à différents niveaux scolaires ;
- apprentissage par effet d'observation active et interprétation lors de l'accompagnement tutoré ; fréquence et qualité des rétroactions formatives des tuteurs, des formateurs et des pairs ;
- analyse et conception de programmations annuelles, de séquences, de séances ;
- apprentissage collaboratif ou coopératif orienté vers la résolution de problèmes complexes, la construction de séquences ou de projets disciplinaires ou interdisciplinaires – notamment selon la méthode de l'étude collective de leçon et celle du micro-enseignement ;
- analyse de pratiques transversales typiques tirées du monde scolaire, telles que les études de cas éclairées par plusieurs regards professionnels ;
- sessions de co-développement entre pairs ;
- découverte et expérimentation d'une communauté de pratique professionnelle, d'une recherche collaborative – recherche action, recherche orientée par la conception - sur un objet adressé par le terrain, d'un travail en réseau mettant à profit et en réflexion les apports d'une pluralité d'acteurs et l'hybridation numérique, en matière de formation ou d'apprentissage ;
- appropriation de l'état de l'art sur des questions professionnelles : savoirs établis par des recherches à grande échelle sur l'efficacité des démarches d'enseignement et d'apprentissage ;
- analyse de pratiques selon différentes méthodes de didactique professionnelle : approches narratives, collecte de traces de l'activité ;
- création et utilisation d'environnements numériques de travail, de portfolios numériques ;
- expérimentation et évaluation de dispositifs d'enseignement-apprentissage intégrant les technologies multimédia et numériques.

TEXTES OFFICIELS

➤ Arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation"

JO du 7 juillet 2019

➤ Consulter l'intégralité du référentiel de formation

➤ Arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

JO du 7 juillet 2019

Mise à jour : 23.08.2019